



World Braille Foundation
Fondation mondiale du braille

BOURSE GERALD DIRKS POUR LA PROMOTION DE L'ALPHABÉTISATION BRAILLE

CONTEXTE

Établie en 2013, la bourse souligne la passion pour le braille de M. Gerald Dirks, Ph.D., et l'usage considérable qu'il en a fait pendant sa brillante carrière universitaire. M. Dirks était professeur au département de sciences politiques de l'Université Brock, à St. Catharines, en Ontario au Canada, où il a su mener une fructueuse carrière en enseignement tout en poursuivant ses travaux de recherche et de rédaction.

Le conseil d'administration de la Fondation mondiale du braille (FMB) apprécie grandement le don inaugural à l'appui de cette bourse effectué par M^{me} Patricia Dirks, Ph.D., la veuve de M. Dirks, et complété par des dons désignés de la part de la famille, d'amis, d'anciens collègues et d'autres sympathisants de la FMB. L'objectif initial a été fixé à 25 000 dollars en placement de capitaux.

LA BOURSE GERALD DIRKS

La bourse met en évidence l'engagement de M. Dirks au regard de l'alphabétisation braille, de l'inclusion scolaire pour les enfants aveugles et de l'élargissement des possibilités d'emploi pour les adultes aveugles en faisant la promotion de la cause au sein de l'Union africaine.

L'objectif est d'attribuer une ou plusieurs bourses par année pouvant atteindre 1 000 dollars chacune.

ADMISSIBILITÉ

1. Sont admissibles les femmes et les hommes aveugles ou ayant une vision partielle âgés de 18 à 35 ans et résidant dans un pays de l'Union africaine.
2. On s'attend à ce que les candidats possèdent des compétences en lecture et en écriture braille.
3. La préférence est accordée aux candidats dont la formation ou les études les qualifient pour enseigner à des élèves aveugles ou pour recevoir une formation afin de devenir aide-enseignant travaillant avec un enseignant qualifié dans une salle de classe ou pour participer à un projet créatif d'alphabétisation braille.

Lignes directrices à l'intention des candidats

1. La lettre de candidature doit être reçue avant le 30 juin de l'année courante. Le candidat doit donner un aperçu de la façon dont la bourse sera utilisée et présenter un budget de haut niveau jusqu'à concurrence de 1 000 dollars.
2. La demande doit être appuyée par une lettre d'une organisation reconnue d'aveugles ou œuvrant pour les aveugles du pays de résidence du candidat ou du représentant de l'Union mondiale des aveugles du pays de résidence du candidat.
3. La demande doit être accompagnée d'un texte de 500 mots décrivant le cours ou le programme proposé.
4. Le comité de sélection de la Fondation mondiale du braille passe en revue toutes les demandes admissibles et choisit un ou plusieurs récipiendaires chaque année. Les décisions du comité sont sans appel.
5. Les demandes doivent être présentées par voie électronique à Contactus@worldbraillefoundation.com ou postées au Comité de sélection, Fondation mondiale du braille, 2255B, rue Queen Est,

n° 244, Toronto (Ontario), M4E 1G3, Canada. Dans ce dernier cas, elles doivent être présentées sur support papier ou en braille.

6. Les fonds seront transmis au candidat retenu par un transfert électronique effectué au nom de l'association qui appuie le candidat.

Approuvé : 22 février 2013